

## FICHE DE CANDIDATURE POUR LES RESIDENCES DE PÔLES DE OCCIJAZZ, RÉSEAU JAZZ EN OCCITANIE

**OCCIJAZZ, Réseau Jazz en Occitanie** poursuit le travail initié par le collectif Jazz en L'R : développer et promouvoir le jazz et les musiques improvisées en région, soutenir la création, la diffusion, l'émergence et la solidarité entre les acteurs.

Le nouveau réseau travaille sur différents axes de réflexions et d'actions:

- La relation entre artistes et lieux de diffusion
- La diffusion du jazz et des musiques improvisées en et hors-région
- Le soutien à la création
- La formation, la professionnalisation, l'émergence
- Le soutien aux ensembles et aux projets nés en région, aux structures qui dédient leurs actions au développement du jazz sur le territoire régional
- La rencontre entre les musiciens ex Languedoc Roussillon et Midi-Pyrénées

Depuis 2011, des résidences de création ont été mises en place et c'est près d'une vingtaine de créations qui ont déjà vu le jour dans les 3 Pôles principaux: Jazzèbre à Perpignan(66), Jazz à Junas(30) et la Scène Nationale de Sète(34).

Ces programmes ont été concrétisés grâce aux réunions régulières et aux commissions que le réseau organise. Il va sans dire que, dans ce contexte, cette demande d'aide n'est pas une demande de subvention, à l'exemple d'autres organismes culturels mais une demande d'aide à la création. Le choix est réalisé par un jury composé d'artistes, de diffuseurs, d'autres membres du réseau et d'une personne qualifiée résidant hors région, après étude des dossiers et entretiens avec les porteurs de projet.

Lors de votre dépôt de dossier, nous souhaitons, qu'au minimum le porteur de projet s'engage à être adhérent au réseau, si ce n'est pas déjà le cas, et qu'il collabore aux travaux lors de nos réunions ou commissions spécifiques.

### CONDITIONS DE DÉPÔT DU DOSSIER

- Le porteur de projet doit résider dans la région Occitanie.
- Le projet doit être une création.
- Le projet concerne les formations allant du Duo au Sextet.
- Adhésion au réseau Occijazz, sans condition d'ancienneté.
- Le dossier 2018 devra être envoyé **au plus tard avant le VENDREDI 15 DÉCEMBRE 2017**.
- Présentation obligatoire du projet, par le porteur de projet, devant le jury de sélection **le 17 janvier 2018**, un horaire de passage vous sera transmis.

**[Prière de télécharger et lire attentivement le règlement intérieur où vous trouverez plus de renseignements sur le fonctionnement du collectif ainsi que sur les résidences].**

### PIÈCES À FOURNIR LORS DU DÉPÔT DE DOSSIER      **AVANT LE VENDREDI 15 DÉCEMBRE 2017.**

Votre dossier doit:

- Présenter un argumentaire détaillé décrivant le processus de création ainsi que la démarche artistique et musicale.
- Joindre des extraits musicaux (thèmes dans leur totalité sous format MP3) et éventuellement des vidéos choisies et argumentées. *(Les partitions, scores et autres documents sont les bienvenus).*
- Planifier le déroulement de la résidence. *(Nombre de jours consécutifs – entre 5 et 10 jours- , périodes de résidence,...).*
- Fournir la fiche technique détaillée et le backline éventuel, ainsi que les CV et adresses des musiciens
- Faire une proposition d'actions culturelles.
- Enfin, le musicien doit présenter un dossier synthétique des projets qu'il désire mettre en avant par le biais du collectif (petit descriptif, écoutes, cv...).
- Joindre le règlement intérieur de Occijazz au dossier, signé.
- Retourner le dossier de candidature *(téléchargeable sur l'ancien site internet : [www.jazzenlr.fr](http://www.jazzenlr.fr))*

Le fichier de demande d'aide à la création est à télécharger et à renvoyer complet par mail à: [occijazz@gmail.com](mailto:occijazz@gmail.com)

### Contact Occijazz:

Cécile Artaud, coordinatrice  
06 43 61 99 45 – [occijazz@gmail.com](mailto:occijazz@gmail.com) – [www.jazzenlr.fr](http://www.jazzenlr.fr)

